

Délibération N°18**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"L'an **deux mil vingt-deux**Le **Cinq Décembre** à **19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 29 Novembre 2022 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. PERRET (pouvoir du titulaire M. LASSALLE)
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme PÉRICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président présente au Conseil le bilan 2022 du
SON ET LUMIERE.Compte tenu de l'engouement suscité par les précédentes
éditions, il propose à l'assemblée de reconduire cette animation sur
2023, sous réserve de la faisabilité financière.

Les dates du prochain spectacle seraient les suivantes :

- 28 Juillet 2023
- 29 Juillet 2023
- 30 Juillet 2023
- 3 Août 2023
- 4 Août 2023
- 5 Août 2023
- 6 Août 2023

Le Conseil, entendu les explications de son Président et
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :- d'approuver la reconduction du spectacle Son et Lumière en
2023, sous réserve de la faisabilité financière.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 8 DEC. 2022
Publié ou Notifié
le : 8 DEC. 2022
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"